

Pétitions

groupes qui, aujourd'hui, cherchent à faire valoir leurs droits au Canada.

M. Crosbie: Cessez donc de pleurnicher!

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÉTITIONS

ON DEMANDE LE SERVICE POSTAL COMPLET

M. Barry Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, suite à une lettre que j'ai envoyée récemment au président intérimaire de la Société canadienne des postes, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom des résidents d'une copropriété de 79 logements dans le quartier de Greenboro d'Ottawa-Carleton. Ils demandent que la Société assure immédiatement le service postal dans ce quartier d'Ottawa.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LES REVENUS DE PENSION

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'un certain nombre d'habitants de Kamloops, en Colombie-Britannique. Ils s'inquiètent de la déclaration de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^{lle} MacDonald) selon laquelle les travailleurs mis à pied après le 31 décembre de cette année verront leurs prestations de pension déduites de leurs prestations d'assurance-chômage, ce qui aura pour effet d'enlever tout intérêt aux sommes que le travailleur recevra au titre de la pension.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plusieurs centaines d'habitants de Sydney, en Nouvelle-Écosse, qui demandent au Parlement de réexaminer et de retirer l'article proposé à la Loi sur l'assurance-chômage qui permettra de considérer les revenus de pension comme un revenu gagné aux fins de l'assurance-chômage.

LE PROGRAMME DE RÉUNION DES FAMILLES—ON DEMANDE UNE MODIFICATION DU RÈGLEMENT

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des habitants de Toronto, en Ontario. Ils demandent au Parlement de modifier le règlement de l'immigration pour permettre à leurs fils, à leurs filles, à leurs frères et à leurs sœurs, quel que soit leur état civil, d'immigrer au Canada dans le cadre du programme de réunion des familles.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'ÉTUDE DES PROJETS DE LOI C-71 ET C-72 À TOUTES LES ÉTAPES

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, il y a eu des entretiens entre les leaders à la Chambre et, si vous présentez la motion suivante, je pense qu'il y aura consentement unanime pour qu'elle soit adoptée sans débat:

Du consentement unanime, il est ordonné—Que, nonobstant tout article du Règlement ou ordre spécial de la Chambre, l'ordre de renvoi à un comité législatif du projet de loi C-71, Loi modifiant le Tarif des douanes, soit révoqué et que ledit projet de loi soit renvoyé à un comité plénier de la Chambre et soit la première affaire prise en considération lorsque la Chambre passera à l'étude des ordres inscrits au nom du gouvernement plus tard aujourd'hui; et

A condition qu'au plus tard quinze minutes avant la fin de la période prévue pour l'étude des affaires émanant du gouvernement aujourd'hui, le Président interrompe au besoin toute affaire dont la Chambre sera alors saisie et mette aux voix sur-le-champ, sans autre débat ni amendement, toutes les questions nécessaires pour disposer de toutes les autres étapes de l'étude dudit projet de loi; et

Que lorsque l'on aura disposé de la motion portant troisième lecture et adoption du projet de loi C-71, Loi modifiant le Tarif des douanes, la Chambre passe à l'étude de la motion portant deuxième lecture et renvoi à un comité législatif du projet de loi C-72, Loi modifiant la législation relative à l'impôt sur le revenu et, de façon connexe, la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, et que, lorsqu'on en aura disposé à l'étape de la deuxième lecture, ledit projet de loi soit renvoyé à un comité plénier de la Chambre; et

A condition qu'au plus tard à la fin de la période prévue pour l'étude des affaires émanant du gouvernement aujourd'hui, le Président interrompe au besoin toute affaire dont la Chambre sera alors saisie et mette aux voix sur-le-champ, sans autre débat ni amendement, toutes les questions nécessaires pour disposer de toutes les autres étapes de l'étude dudit projet de loi.

M. le Président: C'est très clair.

M. Hnatyshyn: Bref, monsieur le Président, la Chambre est d'accord pour que les projets de loi C-71 et C-72 soient adoptés à toutes les étapes aujourd'hui. Bien entendu, les députés auront l'occasion de les débattre au comité plénier, mais nous nous sommes entendus pour terminer l'étude de ces deux mesures afin que les honorables parlementaires de l'autre endroit puissent les examiner dès que cela leur conviendra.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je prends la parole simplement pour féliciter le ministre de la clarté de sa déclaration. Si, à l'avenir, nous avons toujours des énoncés noir sur blanc, les choses seront beaucoup plus faciles et je vous fais part de l'accord de notre parti.

M. Deans: Monsieur le Président, comme toujours, si on nous consulte à l'avance, nous sommes prêts à collaborer.

M. le Président: D'une façon ou d'une autre, la politique déteint sur tout ce que nous disons ici, n'est-ce pas?

La Chambre a entendu la proposition. Consent-elle à l'unanimité à ce que l'on présente la motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Par conséquent, lecture ayant été faite, la motion est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)